

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS
ET DE
L'ÎLE-DE-FRANCE

141^e ANNÉE — 2014



Ouvrage publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique
Centre Roland Mousnier

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ÎLE-DE-FRANCE

ARCHIVES NATIONALES, SITE DE PARIS
59, RUE GUYNEMER 90001, 93383 PIERREFITTE-SUR-SEINE CEDEX
2016

L'ÉGLISE DES CARMES-BILLETTES DE PARIS :
UNE ÉGLISE D'APRÈS
JACQUES HARDOUIN-MANSART DE SAGONNE
(1744-1758)

Les deux projets conçus en 1744 et 1747 par Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778), dernier des Mansart, pour l'église des Carmes-Billettes de Paris (Fig. 1-3) ¹, hélas perdus, témoignent de manière flagrante de l'impact qu'eut à cette époque la commande de l'église royale Saint-Louis de Versailles en 1742. Ils s'inscrivent dans un vaste mouvement de reconstruction des couvents du Marais, entamé à la fin du xvii^e siècle (couvent des Blancs-Manteaux, prieuré Sainte-Croix de la Bretonnerie, église de la Merci, église Saint-Jean de la rue Charlot). Les Billettes constituaient alors un ordre important du quartier, à la tête de la censive du « Fief aux Flamands », occupant, au cours du xviii^e siècle, une bonne part de l'îlot formé par les rues des Billettes, Sainte-Croix, de Moussi et de la Verrerie.

ORIGINE DE L'ÉGLISE ET ÉVOLUTION JUSQU'AU xvii^e SIÈCLE

Fondée en 1295 par Rainier Flaminge, bourgeois de Paris, l'église actuelle fut érigée au xv^e siècle à l'emplacement d'une chapelle expiatoire qui se trouvait, dit la légende, à l'emplacement de l'ancienne maison de Jonathas, un juif du Marais, dont les biens furent confisqués par Philippe Le Bel pour avoir, dit-on, commis un sacrilège sur une

1. Église sise aux n^{os} 22-26 rue des Archives. Propriété de la Ville de Paris. Projets signalés dans notre mémoire de maîtrise d'histoire de l'art à Paris-IV en 1989 sous la direction d'Antoine Schnapper et de Claude Mignot, puis repris et développés dans notre thèse à Paris-I en 2004 sous la direction de Daniel Rabreau : Philippe Cachau, *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, maîtrise d'histoire de l'art, Paris-IV, t. I, p. 146-150 ; *ibid*, thèse d'histoire de l'art, Paris-I, 2004, t. II, p. 1253-1258.



FIG. 1. — Église et couvent des Billettes, 22 rue des Archives.
(cl. Ph. Cachau).

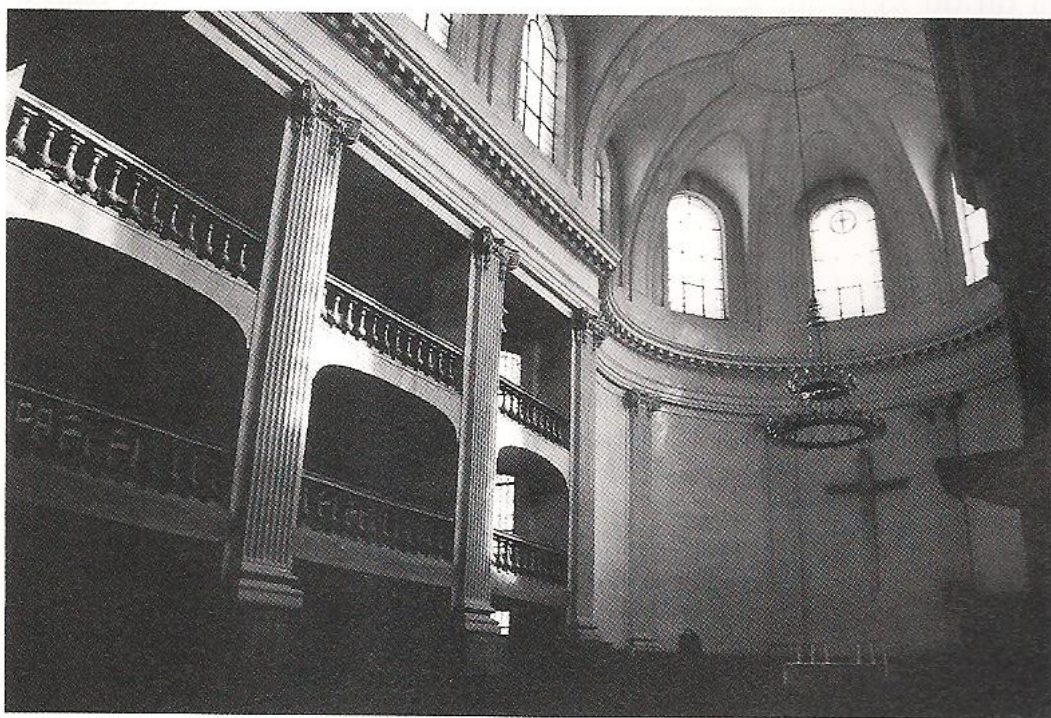


FIG. 2. — Nef et chœur de l'église des Carmes-Billettes.
(cl. Ph. Cachau).

hostie consacrée (scène autrefois figurée au-dessus de l'entrée de l'église actuelle). Elle avait été consacrée en 1299 sous le vocable du Saint-Sacrement.

En 1631, les Carmes réformés de l'Observance de Rennes dit « Billettes » ont remplacé les Frères hospitaliers de la Charité Notre-Dame établis là depuis l'origine. Ils furent les commenditaires de l'église et du cloître gothiques actuels, la première, consacrée en 1408 et le second, achevé en 1427. Depuis 1812, l'église est un temple protestant ².

PROJETS DE MANSART DE SAGONNE (1744-1747)

Le 22 juin 1742, soit plus d'un mois après sa désignation pour Saint-Louis de Versailles, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne rédigeait un premier procès-verbal d'expertise de l'état de l'église des Carmes-Billettes à la requête des religieux. La reconstruction de l'édifice gothique, envisagée dès le ^{xvii}^e, a été retardée par l'opposition des marguilliers de la paroisse de Saint-Jean-en-Grève dont elle dépendait. Ceux-ci craignaient en effet que la reconstruction entraîne un agrandissement de l'église des religieux et, par conséquent une diminution des revenus de la paroisse, les Billettes étant en mesure d'accueillir davantage de fidèles. Une transaction, conclue entre les deux parties en février 1632 et homologuée par le Parlement le 31 mai 1633, ne fut jamais appliquée. La querelle ressurgit dans les années 1740 à l'occasion des projets et estimations du dernier Mansart et ne sera définitivement tranchée que par un accord en septembre 1755, complété par un arrangement en juillet 1756. Cette querelle retarda, puis empêcha l'exécution du projet du dernier Mansart. Outre la vétusté de l'ancienne église dont le procès verbal de visite soulignait la dangerosité, la reconstruction se justifiait par l'accroissement du nombre de frères, passé de quatorze au ^{xvii}^e siècle à cinquante au milieu du ^{xviii}^e.

Le 20 mars 1744, Mansart de Sagonne dressa un second procès-verbal de visite pour la réalisation de son projet. Il prévoyait de la déplacer sur un terrain des Billettes situé rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, de l'ouvrir sur cette rue et non plus sur celle des Billettes (rue des Archives actuelle), et d'étendre ainsi sa capacité d'accueil de 960 à 1 200 fidèles.

2. Ensemble inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1988 et classé le 8 février 1990. Pour l'historique complet de cette église, accompagné d'une bibliographie à jour, se reporter à notre article en ligne <http://philippecachau.e-monsite.com/pages/mes-articles.html> [2016].



FIG. 3. — Voûtes à pénétrations de l'église des Carmes-Billettes.
(cl. Ph. Cachau).

Saint-Jean-en-Grève vit là une violation de la transaction de 1632. La paroisse confia en 1746 à son marguillier Jean-Baptiste-Augustin Beausire, architecte de la ville, le soin de dresser un état de l'église et du projet de Mansart de Sagonne pour confondre les religieux dans leur argumentation. Mansart contesta, dans un procès-verbal du 3 mars 1746, la validité des mesures établies par Beausire. Les deux hommes furent alors commis par le procureur général du Parlement, Joly de Fleury, pour dresser un procès-verbal commun qu'ils remirent le 7 mars 1747. Ils n'avaient constaté qu'une différence de 7 toises entre l'église et le projet envisagé.

Afin d'éviter le prolongement du conflit, les Billettes réclament à Mansart de Sagonne un nouveau plan qui puisse satisfaire également leurs intérêts et les exigences de Saint-Jean-en-Grève. Ce plan est remis à Joly de Fleury en 1748, mais la paroisse le refuse au motif que la nef de la nouvelle église était encore trop vaste ! Dans ces conditions, il était évident que, quels que soient les efforts consentis, les Billettes auraient toujours tort. La situation n'évoluant pas, l'architecte réclama ses honoraires : le 3 septembre 1750, les religieux lui remirent 3 165 livres 1 sol 7 deniers, dont 165 livres 1 sol 7 deniers pour les intérêts auxquels les Requêtes de l'Hôtel les condamnèrent par leur sentence du 19 mars.

L'auteur du projet de l'église actuelle, conçu en 1752 et approuvé par les religieux le 24 janvier 1753, demeure inconnu. Les travaux durèrent non pas de 1753 à 1756 comme on le prétend communément, mais de 1754 à 1758. En effet l'attribution au frère Claude, dominicain du noviciat général de Paris, auteur de Saint-Thomas d'Aquin, ne repose sur rien, son nom n'étant apposé sur aucun plan, ni mentionné dans quelque document relatif à la reconstruction de l'église.

Les plans établis en 1752 (Fig. 4-5) reprirent tout ou partie des solutions envisagées par Mansart de Sagonne ; en effet pour un œil averti, plusieurs détails trahissent son influence. De plus il est raisonnable de penser que les religieux n'avaient pas déboursé plus de 3 000 livres pour que le projet du grand architecte restât dans les cartons !

L'ÉGLISE DES BILLETTES, ŒUVRE DE MANSART DE SAGONNE ?

Après les deux projets de 1744 et de 1747 et les descriptions livrées par les mémoires de l'architecte, Mansart de Sagonne apparaît bien comme l'auteur principal de l'église actuelle :

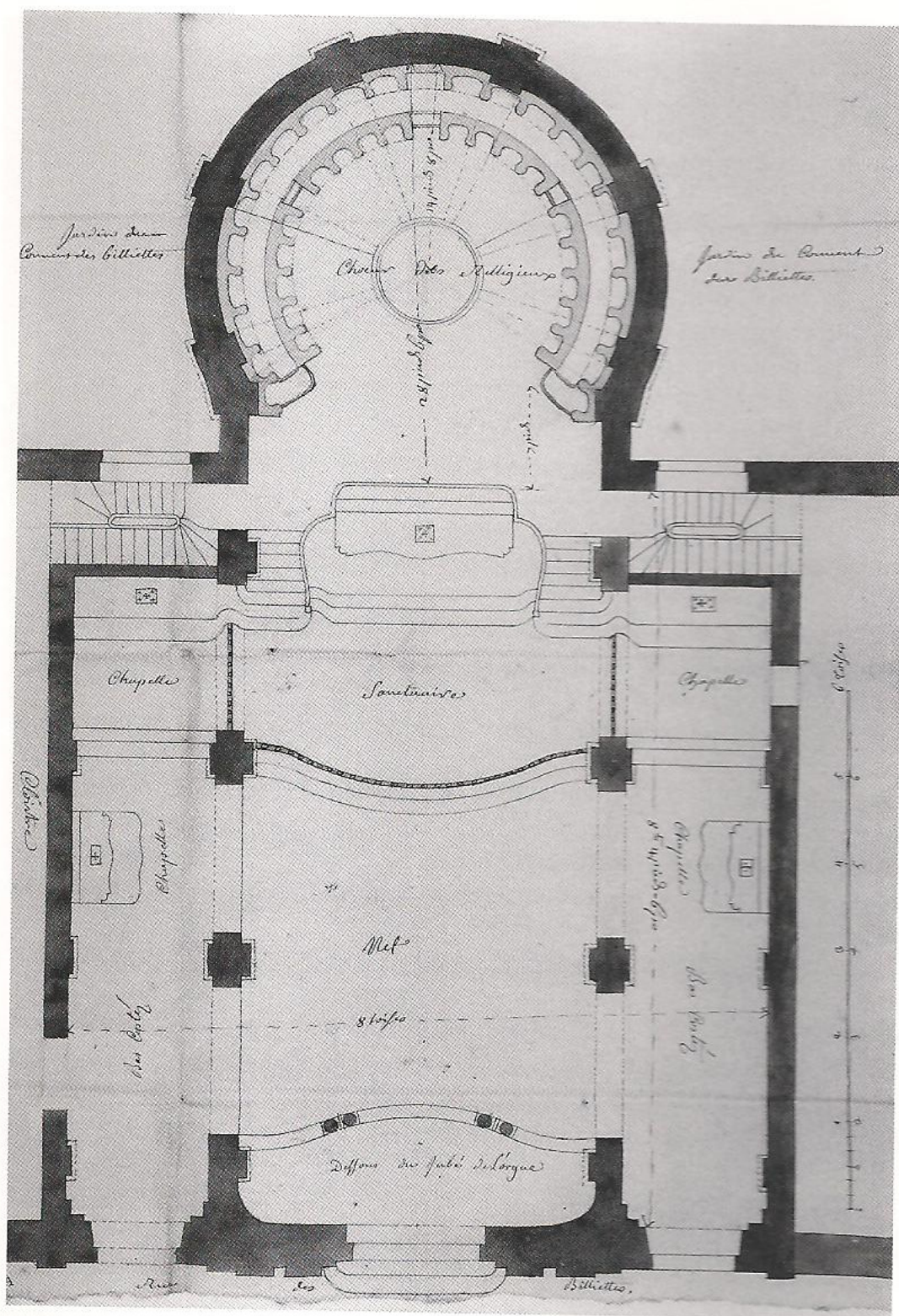


FIG. 4. — Plan anonyme de la nouvelle église des Carmes-Billettes, 1753 (Arch. nat., Min. centr., V, 486 : transaction entre Saint-Jean-en-Grève et les Carmes-Billettes du 15 septembre 1755).

(cliché C.H.A.N.).

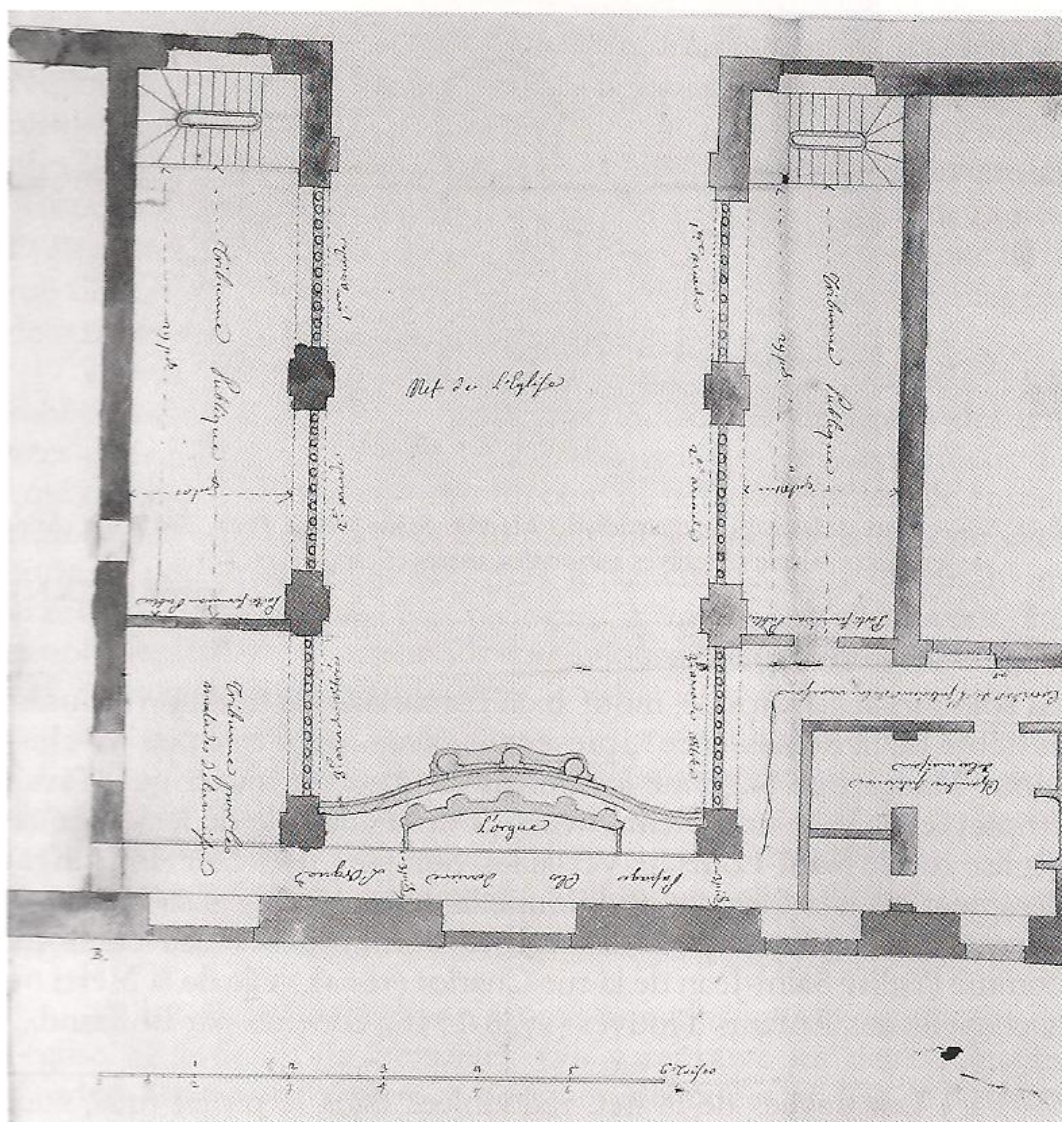


FIG. 5. — Plan des tribunes de la nouvelle église des Carmes-Billettes, 1753 (*ibid.*).
(cliché C.H.A.N.).

1°) Conformément aux descriptions contenues dans les procès-verbaux et aux plans annexés à la transaction de 1755 (Fig. 4 et 5), comparés aux dispositions actuelles, l'église de Mansart de Sagonne consistait en effet en une nef pourvue de tribunes latérales, prolongée par un sanctuaire et son maître-autel, suivi d'un chœur pour les religieux. La formulation en rotonde donnée à celui-ci n'est pas sans évoquer celle de son aïeul Jules Hardouin-Mansart pour le dôme des Invalides, qui prolongeait l'église-halle Saint-Louis. C'est le schéma qu'il reprit, à une échelle plus réduite, pour les Billettes (Fig. 4 et 6).

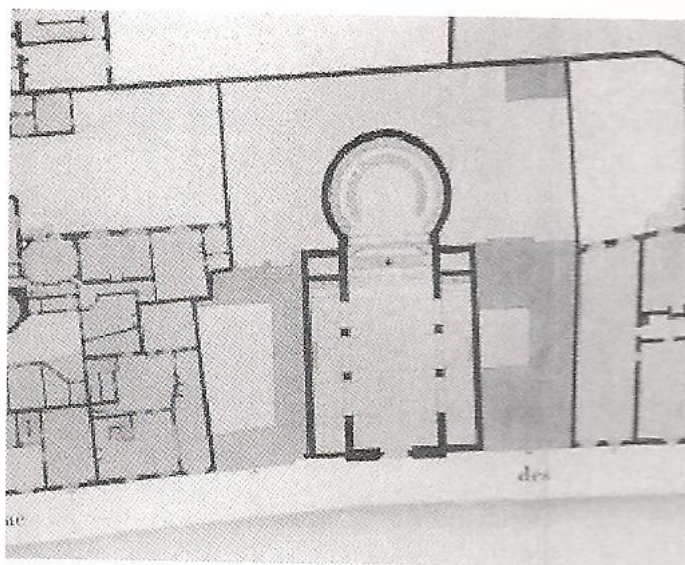


FIG. 6. — Plan cadastral du quartier du Marché Saint-Jean à Paris, îlot n° 7, Atlas Vasserot, XIX^e siècle (Archives nationales, cartes et plans, F₃1, 85).

(cliché C.H.A.N.).

La solution de la rotonde, motif bien connu dans la tradition Mansart et hérité de la Renaissance³, présentait l'avantage d'être peu envahissante. Mansart de Sagonne la connaissait d'autant mieux qu'il l'avait employée, suivant un schéma ovale, pour la chapelle de la Vierge de l'église royale Saint-Louis de Versailles. Son plan tranchait ainsi singulièrement avec la formule traditionnelle de la simple église-halle, fréquemment employée pour les églises conventuelles des environs, comme l'église Saint-Jean de la rue Charlot (1624), celle de la Merci ou la chapelle des Enfants Trouvés (1746-1751), conçues par Boffrand...

2°) Les travées de la nef, redoublées dans le projet final, sont scandées de pilastres colossaux d'ordre ionique tels que Mansart de Sagonne les avait employés à Saint-Louis de Versailles, ordonnance qui a été prolongée jusqu'au chœur. Ces pilastres entre les tribunes, de même que les arcs en anse de panier au-dessus des collatéraux, sont inspirés, une fois encore, de Jules Hardouin-Mansart à Saint-Louis des Invalides, cette église constituant manifestement la source d'inspiration principale du dernier Mansart.

3°) Comme à Saint-Louis des Invalides et à Saint-Louis de Versailles, la nef est couverte d'une voûte à pénétrations avec arcs

3. Le schéma nef et rotonde a été notamment utilisé à l'église de la Santissima Annunziata de Florence où Michelozzo adjoignit, en 1444-1453, une rotonde bordée de chapelles à la nef rectangulaire médiévale.

doubleaux à l'aplomb des pilastres (Fig. 3). La conjonction des pénétrations dans la rotonde est particulièrement habile et élégante, rappelant celles de Mansart de Sagonne dans les bras du transept de l'église de Versailles. La maçonnerie en pierre de taille est digne des réalisations des Mansart, bien connus pour leur science de la stéréotomie. Il faut imaginer la beauté de l'ensemble au XVIII^e siècle lorsque les grilles en fer forgé clôturaient le sanctuaire et le chœur devant l'autel. D'élégantes boiseries dorées — aujourd'hui à l'église arménienne de la rue Charlot — ornaient le chœur, qui contenait autrefois deux rangées de stalles pour une quarantaine de religieux ⁴.

L'ordonnance du projet, tel que présenté dans le plan de 1753, a subi de substantielles transformations : outre le doublement des travées de la nef qui passèrent de deux à quatre, les escaliers prévus du côté du chœur ont été reportés du côté de la façade principale entraînant *de facto* un glissement de leur position. Les dénivellations prévues entre la nef et le sanctuaire, puis le sanctuaire et le chœur n'ont vraisemblablement pas été réalisées, à moins qu'elles aient été simplifiées, telles qu'on peut les voir aujourd'hui (une marche entre la nef et le sanctuaire et trois entre le sanctuaire et le chœur) lors de la construction ou de l'affectation de l'église au culte luthérien au début du XIX^e siècle. Le plan de Vasserot (Fig. 6) montre que l'autel était demeuré au droit du sanctuaire et non dans le chœur des religieux comme aujourd'hui. Les tribunes de part et d'autre de la nef — du XVIII^e pour celles du haut et du XIX^e pour celles du bas — sont conformes à celles qui existaient dans l'église gothique ⁵.

4°) Le portail de l'église n'est pas non plus sans évoquer celui de l'église Saint-Louis de Versailles. On y retrouve les deux registres d'ordres superposés (pilastres doriques identiques en bas et pilastres ioniques au-dessus), formulation traditionnelle pour une église à cette époque. Comme à Versailles, la baie médiane cintrée contient une horloge posée sur le vitrail en grisaille. Le fronton triangulaire comporte lui aussi un blason, revêtu de la croix, bordé de palmes, fronton sommé d'une croix de pierre en acrotère, probablement dorée (en bronze doré à Versailles).

Détail troublant et caractéristique de Mansart de Sagonne : les pots-à-feu disposés de part et d'autre des ailerons. Ce motif, original et distinctif, se retrouve de manière récurrente chez le dernier Mansart, qu'il s'agisse de l'église Saint-Louis de Versailles ou de son projet pour l'église de la Madeleine de Paris (Fig. 7). Le procédé d'une façade peu

4. Les boiseries étaient encore visibles en 1888.

5. Le premier niveau de tribunes a été ajouté en 1812.

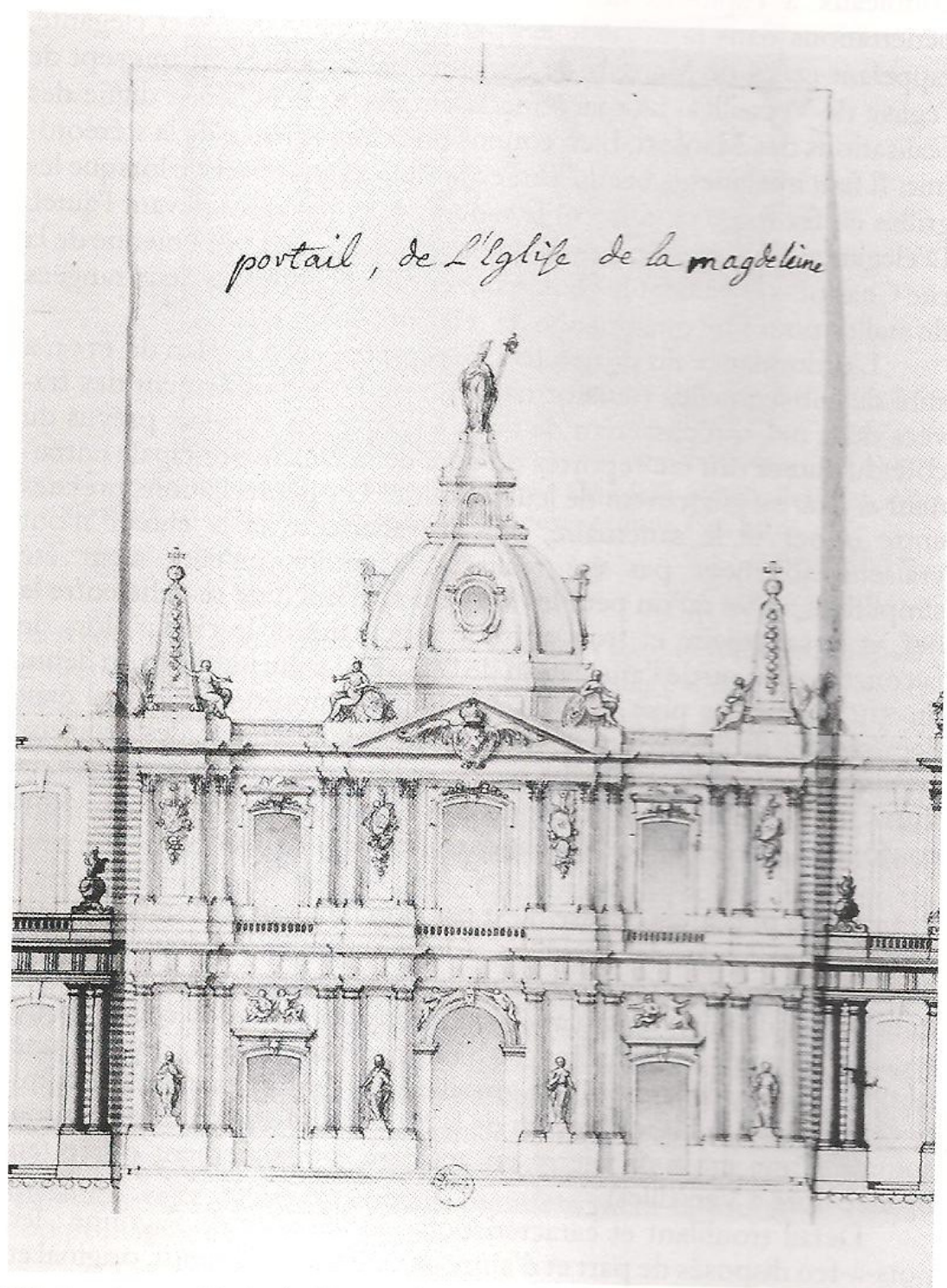


FIG. 7. — Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne : Projet pour le portail de la Madeleine, 1753 (Bibliothèque nationale de France, Estampes, Va 444, H 187 457).

saillante, mais néanmoins animée par la multiplication des ressauts, est repris de celle de la Merci par Germain Boffrand, située plus en amont dans la rue ⁶.

5^o) Nous touchons là une autre raison du choix de Mansart de Sagonne. Pourquoi, en effet, les Billettes ont-ils fait appel à cet architecte de renom, sinon qu'ils cherchaient indéniablement à valoriser leur couvent, se conformant somme toute à ce qui se pratiquait dans les autres ordres du Marais : les églises de la Merci, du Saint-Esprit ou, plus loin, devant Notre-Dame, des Enfants Trouvés avaient été confiées au grand Germain Boffrand, disciple d'Hardouin-Mansart, deux d'entre elles se trouvant être des réalisations contemporaines de celle des Billettes. Servandoni était également intervenu au prieuré voisin des Augustins de la rue Sainte-Croix. C'est donc une véritable émulation qui régnait alors entre les ordres du quartier.

6^o) On comprend mieux aussi le choix de Mansart de Sagonne, si l'on sait que Jules Hardouin-Mansart a été membre de l'ordre de Notre-Dame-du-Montcarmel et de Saint-Lazare où il a été reçu le 7 février 1682, ordre qui se réunissait dans l'église. Louis II Bontemps, premier valet de chambre ordinaire de Louis XV, personnage bien connu de l'architecte, en faisait partie également et c'est sans doute lui qui l'avait recommandé aux Billettes ⁷.

L'ÉNIGME DU FRÈRE CLAUDE

L'attribution du bâtiment au frère Claude ou Claude Novau, architecte dominicain du Noviciat général de Paris, auteur de l'église Saint-Thomas d'Aquin, est évoquée pour la première fois par Thiéry en 1787 qui en situe la reconstruction vers 1755, attribution qui a été reprise dans l'édition de l'ouvrage de l'abbé Lebeuf par Cocheris en 1863 et dans un article sur le frère Claude en 1931. Ni Dézallier dans les différentes éditions de sa description de la ville, ni Piganiol en 1765, ni Hurtaut et Magny en 1779 ne le citent comme auteur de l'édifice ⁸.

6. Le projet est daté de 1709.

7. Gady Alexandre (dir.), *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, 2010, p. 27 et Aubert de La Chesnaye-Desbois François, *Dictionnaire de la noblesse*, t. III, Paris, 1863 (t. 2, 1980), p. 520-521 (Bontemps). Les assemblées de l'ordre dans l'église des Billettes sont notamment consignées dans *La Gazette de France*. Mansart de Sagonne avait loué sa maison d'Ivry-sur-Seine à Bontemps en 1742, date à laquelle l'architecte fut retenu pour bâtir Saint-Louis de Versailles.

8. Dézallier d'Argenville Antoine-Nicolas, *Voyage pittoresque de Paris (...)*, Paris, 1752, 1755, 1757 ; Hurtaut Pierre-Thomas-Nicolas et Magny Louis de, *Dictionnaire historique de*

Piganiol, qui s'était livré, cette année-là, à un examen détaillé et sévère du bâtiment, alors passé de mode, laisse entendre, quant à lui, qu'il s'agissait d'un des Carmes ⁹.

Cette attribution n'est étayée par aucun document. Son nom n'apparaît jamais parmi les signataires des plans et élévations du projet définitif, datés du 24 janvier 1753, et il a été confondu, visiblement, avec celui du frère Claude-Michel de Saint-François, syndic de l'ordre, qui a effectivement paraphé ces documents. Cette attribution a néanmoins été reprise dans de nombreux articles et notices sur l'édifice. Elle reposerait, si l'on en croit Charles Lefeuve, sur les restaurations qu'il aurait effectuées en 1775, soit 21 ans après les débuts de la reconstruction établie en 1754 ¹⁰. Cette assertion mérite attention car elle expliquerait pourquoi le nom de ce frère dominicain a été repris ensuite. Quoi qu'il en soit, l'église a été appréciée et son originalité maintes fois soulignée.

Philippe CACHAU

la ville de Paris et de ses environs, t. II, Paris, 1779, p. 60-67 ; Thiéry Luc-Vincent, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, t. I, Paris, 1787, p. 567-568 ; Lebeuf abbé Jean, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, éd. H. Cocheris, Paris, 1863, p. 378 ; Constant Marie-Dominique (R.P.), *Trois artistes dominicains à Paris : Frère Romain — Frère André — Frère Claude*, Paris, 1931, p. 55-56. Sur le frère Claude, Gallet Michel, *Les architectes parisiens du XVIII^e siècle. Dictionnaire biographique et critique*, Paris, 1995, p. 126.

9. Piganiol de La Force Jean-Aymar, *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, t. IV, Paris, 1765, p. 304-316.

10. Lefeuve Charles, *Histoire de Paris. Rue par rue. Maison par Maison*, t. II, Paris, 1875, p. 435.